

## Un programme de réformes pour l'avenir de l'Europe



### **PRIORITÉS DU GROUPE PPE POUR LA LÉGISLATURE 2014-2019**

Les élections européennes passées, l'Union européenne doit désormais s'atteler à la gestion de nombreux défis. Des millions de chômeurs, une migration en constante évolution, une concurrence mondiale exacerbée, la lutte contre la crise : tous ces défis doivent être relevés alors que le climat de confiance envers la capacité d'action des hommes politiques ne cesse de se dégrader.

Le Groupe PPE au sein du Parlement européen et les gouvernements des États membres ont engagé les réformes nécessaires pour permettre à l'Union de surmonter la crise. Nous devons doter l'Union d'un programme de réformes efficace pour l'avenir de l'Europe, afin qu'elle puisse relever les défis qui l'attendent. L'UE doit d'une part améliorer sa compétitivité pour parvenir à créer davantage de croissance et d'emplois et, d'autre part, regagner la confiance des citoyens.

Le respect des valeurs et de la dignité humaine est une composante intrinsèque du continent européen, comme en témoigne la Charte des droits fondamentaux. L'Union doit prouver qu'elle est capable de défendre ses valeurs démocratiques et son modèle social face à la concurrence mondiale tout en relevant le défi démographique auquel elle est confrontée.

Les principes de subsidiarité et de proportionnalité devraient s'appliquer de manière structurelle et rigoureuse afin de permettre d'évaluer la nécessité ou non d'adopter des dispositions législatives au niveau européen. À cet égard, la voix des parlements nationaux doit être prise en compte, conformément aux protocoles n° 1 et n° 2 du traité de Lisbonne.

***Nous voulons que la prochaine Commission européenne intègre les objectifs suivants dans son programme de travail:***

**I. Au sortir de la crise, nous avons réussi à stabiliser la situation économique en Europe. Sur cette base, nous devons nous concentrer sur la croissance et la création d'emplois.**

- Les règles du pacte de stabilité et de croissance doivent être appliquées. Les trains de mesures du paquet « gouvernance économique »- le "two-pack" et le "six-pack"-, qui ont été adoptés, doivent être mises en œuvre et respectés scrupuleusement. Il ne peut y avoir de changement ou de concession accordés sur des motifs politiques. La responsabilité d'atteindre des niveaux budgétaires soutenable évitara de faire peser une dette supplémentaire sur les prochaines générations.
- Le marché unique constitue l'instrument essentiel pour améliorer la compétitivité de l'Europe. Les règles en vigueur doivent être mises en œuvre et le marché unique des services doit être achevé. Nous insistons pour que la nouvelle Commission présente des propositions législatives afin de poursuivre, en tant que priorité essentielle, le programme numérique et d'élaborer un instrument destiné à l'achèvement du marché numérique. Les règles communes en matière de protection des données, les droits de propriété intellectuelle et les propositions visant à renforcer ces droits dans une économie mondiale sont indispensables si l'on veut tirer pleinement parti du marché numérique. Il est fondamental de se doter d'une stratégie européenne forte en matière de sécurité de l'internet et de lutte contre les violations de la vie privée. L'Europe a la capacité de devenir un acteur de premier plan sur le marché numérique mondial.
- Nous avons besoin, sur la base d'une stratégie cohérente, de réindustrialiser l'Europe. La Commission doit jouer un rôle prépondérant dans le cadre de cette initiative, en renforçant notre compétitivité industrielle sans faire peser une charge réglementaire excessive sur les entreprises.
- La zone euro doit être dirigée par un président permanent de l'Eurogroupe, rôle qui devrait être dévolu au commissaire chargé des affaires économiques et monétaires. En outre, le président de l'Eurogroupe devrait exercer, en vue de la surveillance des budgets nationaux dans le cadre du semestre européen, des fonctions similaires à celles du commissaire chargé de la concurrence. L'euro est notre avenir commun. Nous ne voulons pas d'une Union divisée entre les États membres qui font partie de la zone euro et ceux qui n'en font pas partie. Il convient, dès lors, d'utiliser les institutions de l'Union, plutôt que d'établir de nouvelles structures bureaucratiques. Tout nouvel instrument doit conjuguer des mesures incitatives avec le principe de conditionnalité.
- Nous voulons un cadre européen qui permette aux entreprises d'investir davantage dans la recherche et le développement. L'avenir, c'est l'innovation.
- L'Europe doit s'appuyer sur une politique énergétique commune qui soit durable, qui améliore la sécurité, l'indépendance et la diversité de notre approvisionnement énergétique. Cette politique doit également assurer des prix de l'énergie compétitifs et abordables qui favorisent la croissance et l'emploi. À cette fin, nous devons investir davantage dans les infrastructures énergétiques transfrontalières à l'intérieur de l'Union et miser sur l'interconnectivité. Un marché commun de l'énergie viable fondé sur le principe de l'économie de marché et la mise en commun de notre pouvoir d'achat dans les négociations avec les fournisseurs tiers constituent le seul moyen d'y parvenir.
- Ces dernières années, l'Union a entrepris des efforts considérables afin de lutter contre le changement climatique. Nous devons maintenant établir des objectifs climatiques réalistes et réformer le système d'échange de quotas d'émission (SEQE) pour pouvoir réduire les émissions de CO<sub>2</sub>. Nous devons également veiller à conserver, sur le sol européen, les industries à forte consommation d'énergie en évitant que celles-ci ne délocalisent leurs emplois à l'étranger tout en respectant les objectifs fixés.
- L'accent sera mis en priorité sur l'application et le respect de l'accord d'union bancaire afin de veiller, sans tarder, à l'établissement d'un système crédible et solide.
- L'Europe doit créer un cadre favorable aux petites et moyennes entreprises (PME), qui offre notamment les meilleures conditions financières et juridiques aux nouvelles structures. Les PME doivent avoir accès au crédit à des taux d'intérêt similaires et abordables. L'augmentation du capital de la Banque européenne d'investissement (BEI) de 2013 doit être utilisée pleinement. Par ailleurs, nous devons élaborer des instruments financiers modernes tels que le capital à

risques, le financement participatif et les obligations liées à des projets. Les PME doivent bénéficier d'un meilleur accès aux procédures de passation de marchés et au financement existants aux niveaux de l'Union et des États membres.

- Le budget de l'Union alloué aux politiques structurelles s'élève à plus de 350 milliards d'euros jusqu'en 2020 et constitue un outil essentiel pour accroître l'investissement, la compétitivité et la solidarité. Ces ressources financières doivent être mises au service de la croissance, tout en tenant compte des recommandations émises par pays.
- L'examen à mi-parcours du cadre financier pluriannuel (CFP) 2014-2020 devrait permettre de stimuler davantage l'innovation, l'investissement, l'emploi et la croissance en Europe. Cet examen devrait également ouvrir la voie à un nouveau système de ressources propres, fondé sur les travaux du groupe de haut niveau.
- La Commission européenne a commencé à simplifier les procédures administratives sur la base des propositions présentées par le groupe de haut niveau "Stoiber". L'initiative de la Commission contre la bureaucratie (programme REFIT) doit être mise en œuvre. Les États membres devraient assumer la responsabilité de cette simplification des procédures administratives. Il y a lieu de renforcer et de poursuivre ce processus. Un comité d'analyse d'impact indépendant devrait être constitué afin de procéder à une évaluation neutre des incidences de la réglementation de l'Union. La mise en œuvre du droit de l'UE doit être suivie et vérifiée de manière cohérente au niveau de l'Union. Lors du prochain mandat de la Commission, dans un souci de réduction de la bureaucratie et des lourdeurs administratives, un vice-président devrait être chargé de contrôler en permanence la législation de l'Union dans tous les domaines. À cet égard, il pourrait évaluer les aspects liés à la fonctionnalité et à la nécessité des dispositions législatives, et coordonner les propositions d'abrogation, de simplification et d'actualisation de celles-ci.
- La Commission devrait créer un poste de commissaire chargé de la subsidiarité, afin de contrôler notamment l'application du principe de subsidiarité par rapport aux dispositions législatives nouvelles et actuelles de l'Union.
- L'Europe doit élaborer une stratégie maritime afin de contribuer à la croissance économique.
- L'Union européenne doit agir pour améliorer la santé des citoyens par l'intermédiaire de mesures préventives, notamment en développant des modes de vie plus sains et en luttant pour la sécurité alimentaire et contre la fraude alimentaire. Les charges financière et sociale des maladies non transmissibles telles que le cancer doivent être réduites à travers les efforts conjoints de l'Union menés sur la base d'initiatives existantes telles que le partenariat européen pour la lutte contre le cancer (EPAAC), l'action conjointe de lutte contre le cancer (CANCON) et l'action conjointe "Equity Action".
- La PAC doit être mise en œuvre de manière non bureaucratique, en permettant à l'agriculture européenne d'être compétitive et d'assurer la sécurité alimentaire des 500 millions de citoyens européens. Les versements réalisés dans le cadre de la PAC doivent viser à préserver les emplois et à développer nos zones rurales.

## **II. Nous avons fait de l'Europe un espace de liberté, de sécurité et de justice. Nous devons désormais faire respecter nos valeurs humanitaires et défendre l'Europe contre la criminalité et le terrorisme.**

- Afin d'assumer notre responsabilité humanitaire, l'Union européenne devrait mettre en place un régime d'asile commun pleinement opérationnel et les États membres devraient mettre dûment en œuvre la réglementation en vigueur concernant ce régime. L'Europe doit assurer la protection des réfugiés politiques et des réfugiés de guerre civile. La gestion de la migration légale sur le marché du travail est une compétence qui appartient aux États-membres, et nous respectons cela. Nous devons lutter contre les abus et faire la différence entre les réfugiés et les migrants économiques. Les migrants économiques qui résident illégalement en Europe doivent être rapatriés dans leur pays d'origine, conformément au droit international et au droit de l'Union. L'Union devrait assurer une meilleure information concernant sa politique d'immigration et les risques de migration clandestine dans les pays d'origine des immigrants, tout en veillant à apporter une aide au développement et une aide humanitaire plus ciblées.

- La prochaine Commission devrait compter un commissaire chargé des questions liées à la migration afin d'élaborer une politique commune en matière d'asile et d'immigration. Les États membres devraient accorder la priorité à l'accès des citoyens de l'Union au marché du travail.
- Nous voulons améliorer la sécurité aux frontières de l'Europe, en augmentant les ressources financières, humaines et techniques et en renforçant le rôle et les prérogatives de l'agence pour la protection des frontières FRONTEX. Les petits pays et notamment les États côtiers d'Europe font face à des défis très spécifiques en matière de migration. La pression qui pèse sur eux est disproportionnée, nous en sommes conscients et nous devons trouver une solution. Les États membres doivent faire preuve de responsabilité et de solidarité. Nous voulons mettre fin à la criminalité organisée et à la traite des êtres humains afin d'éviter de nouvelles tragédies au large des côtes européennes. Notre objectif consiste à trouver, d'une part, des solutions conjuguant soutien et solidarité pour les États membres particulièrement touchés par un afflux croissant de migrants et, d'autre part, des mesures efficaces contre les abus en matière de droit d'asile.
- On ne peut pas revenir sur un principe fondamental de l'Union tel que la libre circulation. Il faut lutter contre les violations de ce principe au niveau des États membres et de l'UE. Nous entendons simplifier et accroître la mobilité de la main-d'œuvre de l'Union. Nous ne pouvons pas tolérer la fraude sociale et le dumping social. L'UE doit revoir le critère du regroupement familial.
- Il y a lieu d'achever l'espace Schengen en vue d'inclure tous les États membres candidats qui satisfont aux critères nécessaires.
- Nous devons élaborer une stratégie en matière de cybersécurité et de lutte contre la cybercriminalité. La coopération policière et judiciaire entre les États membres doit être renforcée afin de lutter de manière plus efficace contre la criminalité en ligne et hors ligne.
- La défense des droits des femmes, qui passe notamment par la lutte contre la violence à leur égard et par la réduction de l'écart salarial avec les hommes, doit demeurer une priorité. Les droits des enfants doivent être respectés et nous devons veiller à ce que l'ensemble des politiques et des textes législatifs de l'Union servent au mieux leurs intérêts.
- La lutte contre la criminalité organisée, la corruption et les organisations terroristes (y compris la confiscation et le principe du "traçage de l'argent") ainsi que la lutte contre la traite des êtres humains demeurent une priorité pour l'Union. Celle-ci accorde une attention particulière à la protection, au soutien et aux droits des victimes du terrorisme, en élaborant notamment une charte européenne pour les victimes du terrorisme.
- Le pluralisme des médias doit être garanti dans tous les États membres, tout en améliorant la transparence en matière de propriété des médias et en limitant les pressions d'ordre politique.
- L'Europe est une communauté d'état de droit. C'est pourquoi nous voulons une évaluation objective de l'indépendance et du fonctionnement des systèmes judiciaires nationaux. L'Union respecte l'intégrité territoriale et constitutionnelle de ses États membres.
- Les droits des personnes qui appartiennent aux minorités et aux groupes linguistiques autochtones nationaux doivent être garantis dans l'ensemble des États membres. Il y a lieu d'accorder une attention particulière à l'égalité des droits pour la population et la diaspora roms dans tous les États membres.
- Nous devrions réexaminer l'initiative citoyenne européenne afin d'accroître la participation des citoyens.

### **III. Dans un monde en perpétuelle mutation, nous voulons nous battre pour conserver un modèle social durable.**

- L'économie sociale de marché est le principe directeur du Groupe PPE. Selon ce principe, les entreprises sociales constituent un moteur de cohésion sociale et économique dans toute l'Europe, dans la mesure où elles contribuent à la création d'une économie sociale de marché pluraliste et résiliente. En exploitant les atouts d'une longue tradition d'économie sociale de marché, les entreprises sociales induisent également le changement et élaborent des solutions innovantes pour relever les principaux défis d'aujourd'hui.

- Il y a lieu de renforcer les mesures pour atteindre les objectifs de la stratégie Europe 2020 en matière d'éradication de la pauvreté et de relèvement du niveau éducatif à tous les niveaux de la société et dans toutes les catégories d'âge.
- Les orientations relatives à l'initiative pour l'emploi des jeunes doivent être pleinement mises en œuvre. La Commission doit veiller à ce que les États membres appliquent et respectent pleinement la garantie pour la jeunesse.
- Nous voulons évaluer les incidences sociales des prochaines propositions de réforme et examiner les conséquences sociales des politiques, notamment pour les ménages.
- La solidarité entre les générations constitue un élément essentiel de la paix sociale durable et la réponse à l'évolution démographique en Europe. Nous sommes favorables à un renforcement de la solidarité intergénérationnelle.
- Nous avons pleinement conscience de l'importance du rôle des partenaires sociaux.
- Nous devons mettre en place des filets de sécurité sociale solides pour les citoyens, mais nous nous opposons à l'harmonisation des systèmes de sécurité sociale.
- Nous voulons lutter activement contre la fraude fiscale. Nous sommes opposés aux paradis fiscaux.
- La Commission doit veiller à renforcer la dimension culturelle de l'Union, en protégeant sa diversité culturelle. L'UE et ses États membres devraient s'engager à réaliser des objectifs ambitieux dans le domaine de la mobilité éducative. L'éducation demeure une compétence nationale. Toutefois, nous voulons développer sa dimension transnationale afin d'améliorer la compréhension d'un cadre européen et de perspectives éducatives plus larges, en ouvrant la voie à la réflexion globale et à une entente interculturelle.
- Nous demandons la cessation immédiate de l'occupation turque du territoire de la République de Chypre et soutenons pleinement tous les efforts consentis sous l'égide des Nations unies, qui ont abouti au règlement de la question chypriote, en adéquation avec les valeurs et les principes sur lesquels l'Union est fondée.

#### **IV. L'Europe est un acteur important sur la scène internationale. Nous voulons renforcer la dimension extérieure de l'Union.**

- Nous souhaitons qu'une action conjointe soit menée dans le cadre des activités de l'Union en matière de politique étrangère afin de renforcer le rôle de l'Europe sur la scène internationale. Cette action doit être menée sur la base des valeurs fondamentales de l'UE, telles que la promotion de la démocratie, le respect des droits de l'homme et l'état de droit. Nos priorités sont les suivantes: une politique de voisinage renforcée et modifiée en profondeur, l'amélioration de la sécurité et de la défense, une politique étrangère forte dans le domaine de la sécurité énergétique et des relations transatlantiques solides.
- L'Union doit s'exprimer d'une seule voix pour être entendue. Nous devons renforcer le Service européen pour l'action extérieure en mettant pleinement en œuvre la révision effectuée à la mi-2013 et notamment en revalorisant le rôle politique et le rôle de coordination du haut représentant.
- Nous devons continuer à bâtir et à renforcer le partenariat transatlantique, en tant que première priorité en matière de politique étrangère, en nous appuyant sur nos valeurs et nos intérêts communs partagés, ceci afin de jouer un rôle de chef de file mondial sur les questions essentielles de politique étrangère.
- Nous estimons que les échanges constituent un des éléments clés de la politique d'action extérieure de l'Union. Nous souhaitons la création d'un système commercial international aussi ouvert et équitable que possible afin de nouer des liens politiques et de créer de nouveaux emplois dans les industries européennes exportatrices d'Europe. À cet égard, nous soutenons les négociations en cours concernant les partenariats stratégiques et les accords d'association, et en particulier l'accord négocié avec les États-Unis sur le commerce et les investissements, qui garantit les normes élevées de l'Union en matière de protection sociale, environnementale, des consommateurs et des données, ainsi qu'un niveau de protection élevé des investissements, et

contribue également à renforcer la protection des citoyens des États-Unis et de l'Union européenne contre le terrorisme. Nous soutenons également la passation d'accord avec d'autres régions telles que le Japon et d'autres pays d'Asie, avec le Canada, l'Amérique latine et la Méditerranée.

- Nous devons continuer de créer des partenariats sur mesure dans le cadre de la politique européenne de voisinage sur la base du concept "donner plus pour recevoir plus", en renforçant les processus démocratiques et l'état de droit. Nous devons contribuer à la stabilisation de ces régions et les rapprocher de l'Europe.
- Nous devons soutenir l'Ukraine et promouvoir une solution pacifique au conflit armé dans la région orientale, en respectant son intégrité territoriale. Nous devons suivre attentivement les réformes sociales, économiques et politiques nécessaires et signer, dans les plus brefs délais, les dispositions restantes de l'accord d'association/accord de libre-échange approfondi et complet avec l'Ukraine ainsi que les accords similaires avec la Géorgie et la Moldavie. Nous devons veiller à assurer rapidement la libéralisation du régime des visas en vue d'établir des régimes d'exemption de ces derniers.
- Nous devons résister aux tentatives répétées de la Russie de déstabiliser les pays relevant de la politique européenne de voisinage, de saper le partenariat oriental et de rétablir son influence sur les anciennes républiques soviétiques; nous devons adopter des sanctions adéquates contre les actions de la Russie qui sont contraires au droit international.
- L'élargissement est une des grandes réalisations de l'Union européenne. Il y a lieu de juger chaque pays candidat exclusivement sur la base de son propre mérite, tout en tenant compte du respect des critères de Copenhague et de la capacité d'intégration de l'Union, qui doit être renforcée. En ce qui concerne notamment les Balkans, nous soutenons les engagements de Thessalonique. Dans les cinq années à venir, nous voulons instaurer des conditions favorables à un élargissement dans cette région. Par ailleurs, nous engagerons une discussion générale sur les frontières géographiques et politiques de l'Union.
- Pour ce qui est notamment des négociations sans durée limitée avec la Turquie, en l'absence d'une conclusion favorable, nous sommes déterminés à envisager un partenariat privilégié et amélioré et nous ne visons plus son adhésion à part entière.
- Nous devons utiliser pleinement le potentiel du traité de Lisbonne en matière de politique de sécurité et de défense commune (par exemple, la coopération structurée permanente), renforcer l'industrie européenne de la défense, élaborer une nouvelle stratégie européenne de sécurité et un nouveau modèle de groupements tactiques de l'Union plus flexible et plus facile à déployer, et combler les lacunes en matière de capacité.
- Nous voulons que l'Union et ses États membres poursuivent leur engagement sur les objectifs du Millénaire pour le développement, en vue d'éradiquer l'extrême pauvreté d'ici à 2030. L'Union devrait demeurer le premier fournisseur d'aide au développement dans le monde. Néanmoins, nous insistons pour que cette aide soit apportée, en priorité, aux pays présentant de bons résultats en matière de gouvernance, de respect des principes démocratiques et de droits de l'homme.

L'Union doit répondre aux préoccupations exprimées par le Royaume-Uni. Le Groupe PPE tient à ce que le Royaume-Uni demeure un État membre de l'Union européenne. Les libertés fondamentales de l'Union sont intangibles. En outre, le Royaume-Uni ne doit pas bloquer les prochaines étapes du processus d'intégration, notamment dans la zone euro.

Nous voulons changer l'Europe. Nous voulons améliorer l'Europe. L'Union européenne doit constituer un foyer pour ses citoyens et ne doit pas être perçue comme une menace. Avec ce programme de réformes, le Groupe PPE joue un rôle de premier plan dans le débat sur l'avenir de l'Union européenne. Nous constituons le cœur politique de l'Europe.

*(Traduction de la version anglaise originale)*